

## C.P. LIÈGE

### Réunions décentralisées 15 et 16 décembre 2014

Deux réunions décentralisées se sont tenues, l'une dans les installations du BC Andrimont Dison et l'autre dans les installations du RBC Haneffe.

Présence : pour le CA : Jean-Pierre DELCHEF, Président	JPD
Lucien LOPEZ, Secrétaire général (le 15 décembre)	LL
Jean-Pierre VANHAELEN, Membre	JPV
Fabrice APPELS, Président de la commission législative	
Groupe des parlementaires : Jean-Marie BELLEFROID, Président	JMB
Christian, CHARLIER, (le 15 décembre)	CC
Paul BAYARD, (le 16 décembre)	PB
Alain VINCENT, (le 16 décembre)	AV
Le Comité Provincial : Marie Thérèse JOLIET, Présidente	MTJ
Martine CORBISIER (le 16 décembre)	MC
Fabian ROWIER (le 15 décembre)	FR
Claude GHIEZEN (le 16 décembre)	CG
Jean-Marie WEBER (qui assure le secrétariat des soirées)	JMW
Le Conseil d'appel : José DELIEGE, Président	JD
Le Conseil Judiciaire Provincial : Michel FRANCOIS, Président (le 16 décembre)	MF
Bernard LANGE, Secrétaire (le 16 décembre)	BL

Les représentants des clubs : Union Liège, RBC Welkenraedt, RBC Prayon, BC Blegny, BC Andrimont, R. Liège Atlas Athénée Jupille, RABC Ensival, ROBC Dolhain, BC Franchimont, BC Theux, BC SFX St Michel Verviers (le 15 décembre)

RBC Awans, RBC Haneffe, BC Ninane, RBC Visé, RBC Allieur, Alliance Flémalle, BC Othée, BC Collègue St Louis, ABC Waremme. (Le 16 décembre)

Excusés : RBC 4A Aywaille, **Pt Chaud Sprimont**.

Merci aux deux clubs qui en mettant leurs installations à la disposition du comité provincial ont permis la tenue des réunions décentralisées.

Dans ce PV vous retrouverez les différents points discutés lors des deux réunions et nous ne reprendrons uniquement que les initiales des intervenants pour ne pas alourdir le texte.

La Présidente du comité provincial accueille les différentes personnes et les remercie pour leur présence.

Elle rappelle l'historique et la nécessité de faire ces réunions décentralisées, pour répondre aux questions et attentes des clubs de la province.

#### **1) Suppression des sanctions sportives pour un problème administratif.**

Les clubs souhaitent ne plus avoir des forfaits sportifs pour une absence d'un délégué ou d'une personne non affilié comme officiel de table.

Les parlementaires et la Commission législative travaillent sur ce problème.

FA : nous explique la genèse de cette modification des statuts la saison dernière, et cela à la demande des délégués des 5 CP et organes judiciaires, surtout pour les rencontres en jeunes.

Welkenraedt signale que des parents ont des enfants dans 2 clubs différents de la province et donc impossible d'avoir deux licences pour accompagner ceux-ci.

Liège Atlas Athénée Jupille demande uniquement une sanction administrative.

JPD précise que des initiatives ont été prises et seront proposées à la prochaine assemblée générale le 28 mars 2015

#### **2) Ne pas affilier les officiels de table (bénévole)**

Avoir sur place lors d'un match, une personne de référence du club et les autres seraient des bénévoles non affiliés et sous la responsabilité de la personne de référence.

FA : il est très dangereux de n'avoir qu'une seule personne responsable, car elle risque d'être

éventuellement suspendue pour plusieurs mois, si des problèmes surviennent.

Collège St Louis : avoir des licences gratuites, ou uniquement pour le prix de l'assurance.

FA : il faut bien bétonner le point afin de ne pas avoir des dérapages.

Waremmes : le président du club va proposer un texte.

JPD : les statistiques des incidents surtout en jeunes pour des problèmes avec les délégués et officiels de table seront envoyées dès que possible.

JPD : faite une proposition structurée pour pouvoir en discuter.

Dossier à suivre

### 3) **Demande de la suppression des dérogations**

JPD : il faut faire confiance au conseil d'administration, sur l'octroi des dérogations. Les demandes sont étudiées au cas par cas et la décision est prise à l'unanimité.

### 4) **Certificats médicaux**

Supprimer le contrôle du certificat médical par l'arbitre avant la rencontre pour une simplification administrative.

La licence serait envoyée contre l'envoi du certificat médical à l'AWBB

JPD : Il est impossible de travailler de cette façon, il faudrait engager du personnel en plus.

Ensival : Les certificats médicaux pourraient être conservés par le secrétaire du club et la licence ne serait donnée au joueur que si ce dernier a fourni son certificat médical.

JPD : Vu que l'AWBB n'aura pas la certitude que le club dispose bien du certificat médical, la réponse est non. De plus le décret wallon impose un certificat médical.

### 5) **PC53 complémentaire (mutation administrative)**

Le document est valable simplement avec la preuve d'envoi.

### 6) **Fonds des jeunes en 3&3 et 4c4**

Que devient le fond des jeunes en 3&3 et 4c4

JPD : le dossier avait déjà été débattu lors de l'assemblée du 29/11, mais il faut le revoir, car il est très difficile de faire le calcul avec la base proposée.

LL : une solution serait de travailler avec les listes mécanographiques en reprenant les joueurs inscrits dans les différents clubs. 350 EURO pour minimum 8 joueurs. Il faut encore en discuter.

Liège Basket : il faudrait faire une étude pour voir l'évolution du 3&3 et 4c4 dans la province. Il y a de nombreux forfaits.

Un seul FF a été recensé !

JPV : lors du vote en mars 2014, Liège a voté le projet à la condition de pouvoir continuer avec le 5c5 en U8 pendant une saison.

Ensival : demande au CP de pouvoir avoir 3 types d'inscription U9 pour les joueurs de 1<sup>ère</sup> année, U10 pour les joueurs qui ont déjà joué et U9U10 pour les autres.

Il faudrait aussi séparer les U7 et U8.

Ensival demande aussi s'il est toujours possible d'obtenir du matériel du 3&3 qui n'a pas encore été distribué.

JPD : il reste encore des clubs inscrits qui n'ont pas été servi. S'il reste du matériel, les clubs seront informés, mais il aurait fallu entrer dans le 3&3.

Dossier à suivre

### 7) **Suivi du 3&3 et 4c4**

JPV : il y aura un suivi par la direction technique et il ira personnellement visiter les clubs inscrit en 3&3.

Pour le 4c4, il y aura une formation pour les entraîneurs, mais la direction technique n'a pas encore fixé la date.

A Liège, le 31 janvier à Esneux sera organisée une journée avec des matches (comme à Waremmes), 2 formateurs seront présents.

### 8) **Formation des coaches**

Équivalence des diplômes des licenciés en éducation physique avec ceux de l'Adeps. Les licenciés en éducation physique doivent suivre les cours de l'ADEPS alors qu'ils peuvent adhérer dans leurs études à un module basket.

JPD : l'ADEPS n'accepte plus, mais une réunion est programmée et la question sera posée.

Dossier à suivre.

### 9) **Les entraîneurs de la sélection ne devraient plus entraîner dans les clubs**

Certains entraîneurs des sélections recrutent des joueurs dans des clubs et cela n'est pas correct pour ces clubs (viens jouer dans mon club et tu seras repris en sélection !)

JPD : si des dérives sont constatées, il faut les dénoncer et le CA prendra des mesures.

### 10) **Arbitrage : convocations des arbitres régionaux**

Les clubs constatent que des arbitres régionaux ont de grands déplacements et qu'ils viennent

ensemble. D'où des frais importants pour les clubs. Même si la compensation existe, le montant de celle-ci est important et donc l'ensemble des clubs est pénalisé.

Ninane a le même problème en nationale.

LL a pris note et verra cela avec le convocateur régional.

JPD : un examen sera fait.

Dossier à suivre

#### **11) Désignation des arbitres de club et PC1**

Welkenraedt : pourquoi devoir envoyer un fichier le vendredi avec la désignation des arbitres de club. Il suffit de contrôler les feuilles de match.

JMW, la règle a été décidée par le comité provincial et la réponse a déjà été donnée lors des précédentes réunions. Le comité provincial souhaite pouvoir vérifier l'exactitude des désignations et donc il faut que celles-ci soient envoyées avant les rencontres.

Réponse : Nous continuerons à appliquer cette règle.

Welkenraedt : pourquoi les arbitres de club ne peuvent pas compter dans le PC1 lorsqu'ils dirigent des rencontres pupilles ?

JMW : les arbitres de club n'ont pas la formation et les statuts sont clairs « Les arbitres de niveau 1 entrent en ligne de compte pour le bonus visé à l'article PC.1, à concurrence de 50 %, après avoir dirigé un certain nombre de matches de jeunes, uniquement sur petits panneaux (U12),... »

Ensival : est-il possible de prévenir le club, par Mail, ou SMS, lorsqu'il n'y a pas d'arbitres officiels (déconvocations après la parution sur le site) pour les rencontres jeunes ?

Réponse : La tâche est lourde et astreignante vu que les déconvocations arrivent toujours au dernier moment. Il ne faut pas oublier que les convocateurs sont aussi arbitres ou visionneurs officiels et difficilement joignables le W.E.

Réponse : la demande sera néanmoins adressée au convocateur des rencontres jeunes. Sans garantie !

#### **12) Indemnité de déplacement des arbitres contrôle**

Collègue Saint Louis : souhaite une modification dans le contrôle des indemnités de déplacement des arbitres pour permettre plus facilement le contrôle par le club.

JMW : environ 50 feuilles de match, sont contrôlées chaque week-end. Les arbitres ont remis un fichier avec les kilomètres entre leur domicile et les salles. Il est toujours possible au club qui constate qu'un déplacement est trop élevé de prévenir le secrétariat de la commission de formation et la vérification sera faite.

Pourquoi ne pas prendre comme référence la distance en fonction du code postal.

Par exemple, MC habite dans la commune de Hannut, mais elle a 5 kilomètres entre le centre et son domicile. Donc ces déplacements sont toujours plus longs de cette distance.

JMW : la commission va étudier le problème.

Dossier à suivre

#### **13) Inscriptions des équipes seniors**

En avant saison, est-il possible d'augmenter le délai pour les inscriptions des équipes seniors.

MTJ : le comité provincial y a réfléchi et pour la saison prochaine, la date limite sera le lundi 25 mai 2015.

#### **14) Gratuité des modifications**

SFX Saint Michel Verviers : demande que la période de la gratuité des modifications soit plus courte.

MTJ : Pas facile de raccourcir ce délai, donc pas de changement.

#### **15) Problématique des grilles et des numéros**

Prayon : est-il possible de connaître le N° des grilles régionales plus tôt

JPD : pas avant le 1 juin. Dès la réception, les dates seront envoyées aux différents clubs

MTJ : pour cette saison, nous avons voulu faire des séries avec moins de bye. Ce n'est pas une réussite, donc la saison prochaine nous reviendrons avec des grilles normales.

Ensival : idem pour les séries en jeunes.

MTJ : en jeunes aussi nous avons eu beaucoup de problèmes et nous allons chercher des solutions pour les résoudre.

#### **16) Envoi des résultats**

Ninane demande moins de rigidité pour l'envoi des résultats

Ensival demande 1 SMS par match, 1 SMS pour plusieurs matches ou 1 Mail

MTJ : nous avons des impératifs avec la presse. La demande sera faite à Christian FRAITURE.

Réponse de CF : 1 SMS/match

#### **17) Coupe provinciale**

Liste des joueurs en jeunes.

FR : pour la saison prochaine, il ne faudra remettre une liste au responsable de la coupe que si le club inscrit plus d'une équipe **et/ou possède une équipe en régionale** de cette catégorie en coupe.

Réduire les dates entre le tour préliminaire et le tour suivant en jeunes.

FR : le tour préliminaire en jeune, se fera au tour précédent ex (1/16<sup>e</sup> ou préliminaire – 1/8<sup>e</sup>)

Faire une coupe en U10 4c4

MTJ : le comité provincial n'est pas favorable à cette demande.

### **18) PV des conseils judiciaires et autres**

Ensival : quand pourrons nous avoir, via le site, les PV des conseils judiciaires ?

LL : la procédure est en cours et dans le courant de la semaine, la version 8 du logiciel sera installée.

Un accès sera donné, via le login des secrétaires et membres des instances.

Ensival : l'heure inscrite sur le PC53, ne correspond pas à l'heure exacte.

LL : nous allons vérifier cela.

### **19) Durée des rencontres**

Visé : s'inquiète de la durée des rencontres et donc des retards en fin de journée.

Le président de la commission des arbitres est au courant.

### **20) Divers**

Welkenraedt, un coach qui présente sa licence pour coacher et sa carte d'identité, est-ce valable ?

LL : Oui

Welkenraedt : à quand la photo sur la licence pour coacher ?

LL : le projet est en cours.

Quand est-il du chronomètre de tir 24/14 pour la saison prochaine ?

JPD : il sera obligatoire pour tous, même en jeunes.

Collègue Saint Louis : pourquoi les amendes pour retard lors des rencontres ?

Réponse : Les statuts sont clairs et appliqués. Si l'arbitre a entouré A, B, ou A+B, l'amende sera appliquée. Si l'arbitre inscrit MP (match précédent), l'amende n'est pas appliquée.

Collègue Saint Louis : pourquoi l'arbitre ne met-il pas le motif du retard au dos de la feuille ? Ou pourquoi ne pourrait-il pas interpellé le délégué pour lui signaler le motif du retard susceptible d'amende ?

La réponse sera demandée au président de la CFA.

Ninane : problèmes d'assurance. L'assurance de l'AWBB ne couvre pas tout les sinistres et suggère d'avertir les membres et parents. Ceux-ci pourraient alors prendre une assurance complémentaire.

JPD : le nécessaire sera fait.

### **Conclusion**

La parole est donnée au président Jean-Pierre DELCHEF

Le président signale : que depuis le début de l'AWBB, beaucoup de choses ont déjà été réalisées, mais qu'il reste encore du travail.

Lorsqu'il y a des erreurs, il faut pouvoir les reconnaître et surtout chercher à y remédier.

Les différentes instances (groupes des parlementaires, le comité provincial et le conseil d'administration) sont toujours disponibles et qu'il ne faut pas hésiter à les interpeler.

Il faut avancer tous ensemble. Nous avons fêté les 48.000 membres et nous espérons que cela va continuer.

Il souhaite pour l'avenir ne plus s'occuper que du sport et non plus des finances.

Bonne soirée

Le rapporteur,

Jean-Marie WEBER